

COMMUNE DE RECOLOGNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 mars 2019 à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 15 mars 2019 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 11 mars 2019.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Michèle BOUDAUX, Philippe NANN, Jean-Pierre BRUCKERT, Daniel MEYER, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Marie BERGER

Absents excusés : Yasmine ROUX, Franck VERIN, Denise GRIVET, Frédéric CHATELAIN

Secrétaire de séance : Sylviane CHLOPINSKI

Modification de l'ordre du jour :

- Demande de subvention
- admission en non-valeurs

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Convention CDEI
- 3) Devis
- 4) Paiement des factures budget assainissement 2018
- 5) Avenants travaux mairie
- 6) Demande de subvention
- 7) admission en non-valeurs
- 8) Questions diverses

DECLARATION PREALABLE

- Marsot Fabrice, Parcelle ZL90, 8 Rue du tremble, pose d'un portail
- Jean-Pierre BRUCKERT, Parcelle ZI 36, 1 Rte de St vit, pose d'un portail

CONVENTION CDEI

Monsieur le Maire présente la convention pour la tonte et l'entretien du village :

- 410€/équipe/jour pour les travaux divers en espaces verts
- 480€/équipe/jour pour la tonte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la convention
- et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

PAIEMENT DES FACTURES BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Suite au transfert de compétences et afin de pouvoir régler ces factures et encaisser les recettes (FCTVA, Taxe de raccordement..) qui concernent l'exercice 2018 du budget assainissement, il convient d'avoir l'accord du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le maire à payer les dépenses et à encaisser les recettes qui concernent l'exercice 2018 du budget assainissement sur le budget principal 2019 de la commune.

AVENANTS TRAVAUX MAIRIE

- Avenant 1 au **lot N°09** Revêtement sol souple de l'entreprise TECHNOSOL :

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Nouveau marché HT
Lot 9 - Revêtement sol souple TECHNOSOL :	3 514.16 €	+ 1 380.92	4 895.08 €

- Avenant N°1 au **lot N°02**- Démolitions Gros œuvre de l'entreprise BESANÇON TOUS TRAVAUX

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Avenant N°1 HT (en moins)	Nouveau marché HT
Lot 02 - Démolition Gros oeuvre BESANÇON TOUS TRAVAUX	237 864,90 €	+ 10 527,86	- 2 980,00 €	245 412,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les modifications des avenants mentionnés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

DEVIS

Le conseil Municipal décide d'accepter le devis suivant :

- **Sievo** : installation poteau incendie pour un montant de 5 192.88€

ADMISSION EN NON VALEURS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes sur le budget assainissement. Il est précisé que les créances sont éteintes suite au surendettement d'un redevable et représentent la somme de 228.67 € (assainissement facture 536.2016, 253.2017 et 260.2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- DÉCIDE d'admettre en non- valeur les créances présentées ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION

Ecole / projet classe découverte : « La Roche du Trésor » du 29 avril au 3 mai 2019 à Pierrefontaine-Les-Varans

Objectif : La Préhistoire

Classes de CP/CE1 (Mme Echenoz), CP/CE1 (M .Boillot/Baudet), CE1/CE2 (Mme Véronèse) et CE2/CM1 (Mmes Prétot et Mignottet). Le coût réel du séjour s'élève à environ 300 euros par élève (hébergement, transport avec 2 bus et les animateurs). Il concerne 98 élèves sur 4 classes. Cette sortie concerne 32 élèves domiciliés à Recologne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder 10€ par élève de Recologne soit 320€, et demande qu'un compte rendu du séjour soit fait pour le bulletin municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES :

- Dans le cadre du remaniement cadastral fait par les services de l'état, des plans (provisaires) sont consultables en mairie. Les géomètres se tiendront à la disposition des propriétaires fonciers les 5, 6, 7, 8 avril 2019 de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'Inauguration de la borne de recharge aura lieu le 5 avril 2019 à 11h30 sur place.

La séance est levée à 22h30